

Si cette motion était adoptée aujourd'hui, le greffier de la Chambre se trouverait ainsi autorisé à faire imprimer dès qu'il sera prêt le texte du discours du Président en appendice à notre compte rendu et nous pourrions l'avoir à notre disposition lundi.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent: Je propose l'ajournement de la Chambre. Lundi après-midi, nous poursuivrons l'examen du discours du trône.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 3 heures et 47 minutes de l'après-midi.)
